

## Etats financiers annuels de SICAV

### FIDELITY SICAV PLUS

FIDELITY SICAV PLUS publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 mai 2022**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Mustapha MEDHIOUB.

#### **BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021** (Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	225 098 180	64 598 522
Obligations et valeurs assimilées		221 069 192	56 468 471
Titres OPCVM		4 028 988	8 130 051
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		189 750 821	114 568 003
Placements monétaires	5	189 689 066	101 435 233
Disponibilités		61 755	13 132 770
<b>Créances d'exploitation</b>	6	180 340	62 555
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>415 029 341</b>	<b>179 229 080</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	966 274	392 394
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	53 335	14 864
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 019 609</b>	<b>407 258</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	389 060 086	167 010 618
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		24 949 646	11 811 204
Sommes distribuables de l'exercice en cours		24 949 646	11 811 204
<b>ACTIF NET</b>		<b>414 009 732</b>	<b>178 821 822</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>415 029 341</b>	<b>179 229 080</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2021</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2020</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	7 834 125	2 426 650
Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 819 010	2 417 351
Revenus des titres OPCVM		15 115	9 299
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	4 882 763	3 966 029
<b>Revenus des prises en pension</b>	12	10 937 054	2 952 230
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		23 653 942	9 344 909
<b>Charges de gestion des placements</b>	13	(3 087 130)	(1 146 837)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		20 566 812	8 198 072
<b>Autres charges</b>	14	(460 946)	(128 216)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		20 105 866	8 069 856
Régularisation du résultat d'exploitation		4 843 780	3 741 348
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		24 949 646	11 811 204
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(4 843 780)	(3 741 348)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(10 290)	(1 612)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(10 290)	(1 612)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		585 288	102 219
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>20 680 864</b>	<b>8 170 463</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Exercice clos le 31/12/2021</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2020</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>20 680 864</u>	<u>8 170 463</u>
Résultat d'exploitation	20 105 866	8 069 856
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(10 290)	(1 612)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	585 288	102 219
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>214 507 046</u>	<u>96 069 535</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	590 221 624	286 508 890
- Régularisation des sommes non distribuables	42 655 502	21 208 925
- Régularisation des sommes distribuables	19 595 677	13 010 449
<b>Rachats</b>		
- Capital	(394 636 727)	(200 540 945)
- Régularisation des sommes non distribuables	(28 577 133)	(14 848 683)
- Régularisation des sommes distribuables	(14 751 897)	(9 269 101)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>235 187 910</b></u>	<u><b>104 239 998</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	178 821 822	74 581 824
En fin de l'exercice	414 009 732	178 821 822
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
En début de l'exercice	1 533 138	685 169
En fin de l'exercice	3 328 582	1 533 138
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>124,380</b></u>	<u><b>116,638</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>6,64%</b></u>	<u><b>7,15%</b></u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS**  
**LE 31 DECEMBRE 2021**

**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

FIDELITY SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 30 avril 2018 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 20 Février 2018. Elle a été ouverte au public le 27 septembre 2018.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY SICAV PLUS est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### 3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### 3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### 3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

#### **Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 225.098.180 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>214 542 243</b>	<b>221 069 192</b>	<b>53,40%</b>
<b>Obligation de sociétés</b>		<b>69 041 117</b>	<b>71 624 526</b>	<b>17,30%</b>
AB SUB 2012 TV TMM+1.3%	46 000	460 000	468 066	0,11%
AB SUB 2020-03 (C) 9.4% 7 ANS	58 827	5 925 032	6 315 399	1,53%
AB SUB 2021 10 ANS TMM+2,8%	60 000	6 000 000	6 293 070	1,52%
ABC TUNISIE 2020-1	8 899	889 903	933 193	0,23%
ATB 2007/1	50 000	2 200 000	2 287 990	0,55%
ATB SUB 2017 A TMM+2.05%	20 000	1 600 000	1 685 023	0,41%
ATL 2017-2 C 7.95%	5 000	400 000	421 258	0,10%
ATL 2019-1 TF 11.6%	15 000	900 000	905 949	0,22%
ATL 2020/1 TF 10.3%	40 000	3 200 000	3 255 626	0,79%
ATL 2021-1 CB 9.8% 7 ANS	60 000	6 000 000	6 015 035	1,45%
ATL SUB2017 TF 7.9%	15 000	900 000	911 999	0,22%
ATTI LEAS 2017-1 B TMM+2.35%	100 000	2 000 000	2 003 762	0,48%
ATTI LEAS 2018-1 B TMM+2.3%	30 000	1 200 000	1 244 883	0,30%
ATTI LEAS 2019-1 B TMM+2.75%	10 000	600 000	624 216	0,15%
ATTIJ LEASING SUB 2020-1 TF 10	2 000	160 000	161 258	0,04%
BH BANK SUB 2021-02 D TMM+2.9%	70 000	7 000 000	7 103 850	1,72%
BH SUB 2018-1 CA TMM+2%	10 000	400 000	418 530	0,10%
BH SUB 2018-1 CC 8%	10 000	1 000 000	1 044 888	0,25%
BH SUB 2019-1 C A TF 10%	12 658	759 480	806 256	0,19%
BNA SUB 2018-1 A TMM+2%	51 000	2 039 998	2 093 047	0,51%
BTE 2019-1 CB TF 11.5%	23 000	2 300 000	2 506 382	0,61%
CIL 2020-01 5 ANS 10.5%	7 410	518 700	521 923	0,13%

HL 2017-3 8% A TF	2 500	100 000	105 962	0,03%
HL 2017-3 8.25% B TF	2 500	200 000	212 296	0,05%
HL 2018-2 CAT-B- TF 11.5%	9 500	950 000	1 024 230	0,25%
HL 2018-2 11.15% A TF	5 500	330 000	355 001	0,09%
HL 2020-03 (B) 10.3% 5 ANS	11 390	1 139 000	1 225 654	0,30%
HL 2020-2 TF 10.6% 5 ANS	20 541	1 664 204	1 680 734	0,41%
HL SUB 2018-1 A TMM+2.1%	14 800	592 000	615 639	0,15%
HL SUB 2018-1 B 8.5%	10 000	800 000	832 491	0,20%
HL SUB2021-1 A TF 10% 5 ANS	16 250	1 625 000	1 735 055	0,42%
STB 2008/1	50 000	2 400 000	2 500 333	0,60%
STB SUB 2019-1 C TF 11%	15 000	1 500 000	1 511 934	0,37%
TLF 2020-1 11.60% - 5 ANS	11 485	918 800	969 725	0,23%
TLF 2019-1 A TF 11.4%	20 000	1 200 000	1 256 069	0,30%
TLF 2021-01 TF 9.7% 5 ANS	69 190	6 919 000	7 302 931	1,76%
TLF 2021 SUB TF 9.8% 5 ANS	15 000	1 500 000	1 520 942	0,37%
UNIFACTOR 2018 TF 9.25%	15 000	600 000	603 893	0,15%
WIFAK BANK 5 ANS 10.25%	3 000	150 000	150 034	0,04%
<b>Emprunts national</b>		<b>142 189 292</b>	<b>146 012 895</b>	<b>35,27%</b>
Emprunt national T1 2021 CAT B	300 000	30 000 000	31 064 679	7,50%
Emprunt national T1 2021 CAT C	42 901	42 901 000	44 440 829	10,73%
Emprunt national T2 2021 CAT B	200 000	20 000 000	20 493 764	4,95%
Emprunt national T2 2021 CAT C	18 000	18 000 000	18 449 438	4,46%
Emprunt national T3 2021 CA 8.70% PP	121 390	1 137 864	1 149 092	0,28%
Emprunt national T3 2021 CA TMM+2.45% PP	2 463	22 621	22 850	0,01%
Emprunt national T3 2021 CB 8.80% PP	1 265	119 427	120 585	0,03%
Emprunt national T3 2021 CB TMM+2.55% PP	90	8 380	8 463	0,00%
Emprunt national T3 2021-C-C TV+2.65%	30 000	30 000 000	30 263 195	7,31%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>3 311 834</b>	<b>3 431 771</b>	<b>0,83%</b>
BTA 6 ANS 6% FEVRIER2022	180	179 858	187 531	0,05%
BTA 6.90 05/2022 (15 ANS)	3 132	3 131 976	3 244 240	0,78%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>4 027 303</b>	<b>4 028 988</b>	<b>0,97%</b>
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	38 000	4 027 303	4 028 988	0,97%
<b>TOTAL</b>		<b>218 569 546</b>	<b>225 098 180</b>	<b>54,37%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total actifs</b>				<b>54,24%</b>



Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2021 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2020</b>	<b>63 022 852</b>	<b>1 566 073</b>	<b>9 597</b>	<b>64 598 522</b>	
<b>* <u>Acquisitions de l'exercice</u></b>					
Obligations de sociétés	40 719 379			40 719 379	
Emprunt national	142 189 292			142 189 292	
Bons du trésor assimilables	26 625 710			26 625 710	
Titres OPCVM	29 117 869			29 117 869	
<b>* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u></b>					
Annuité et cession Obligations de sociétés	(26 580 660)			(26 580 660)	415 973
Cession et remboursement Bons du trésor assimilables	(23 313 876)			(23 313 876)	106 120
Cession Titres OPCVM	(33 211 020)			(33 211 020)	63 195
<b>* <u>Variations des plus ou moins values latentes</u></b>					
Obligations de sociétés			(3 281)	(3 281)	
Emprunt national			893	893	
Bons du trésor assimilables			10	10	
Titres OPCVM			(7 912)	(7 912)	
<b>* <u>Variations des intérêts courus</u></b>					
		4 963 254		4 963 254	
<b>Soldes au 31 décembre 2021</b>	<b>218 569 546</b>	<b>6 529 327</b>	<b>(693)</b>	<b>225 098 180</b>	<b>585 288</b>

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 189.689.066 se détaillant comme suit :

	Période	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
<b><u>Certificats de dépôt</u></b>	-		<b>26 613 449</b>	<b>26 831 674</b>	<b>6,48%</b>
Certificats de dépôt AB 03/01/2022 (au taux de 7,75%)	10 jours		2 994 844	2 998 969	0,72%
Certificats de dépôt BNA 06/12/2022 (au taux de 10,05%)	340 jours		9 306 492	9 308 532	2,25%
Certificats de dépôt BH 25/05/2022 (au taux de 9,59%)	180 jours		9 633 952	9 707 162	2,34%
Certificats de dépôt au 19/07/2022 (au taux de 9%)	350 jours		4 678 161	4 817 011	1,16%
<b><u>Comptes à terme</u></b>			<b>80 000 000</b>	<b>82 886 173</b>	<b>20,02%</b>
- Placement BNA au 16/06/2022 (au taux 7,25%)	360 jours		70 000 000	72 157 918	17,43%
Placement BH au 06/06/2022 (au taux 9,6%)	181 jours		10 000 000	10 728 255	2,59%
<b><u>Créances sur opérations de pensions livrées</u></b>	-	-	<b>76 468 935</b>	<b>79 971 219</b>	<b>19,32%</b>
- Pension Livrée ATTIJARIBANK au 11/01/2022 (au taux de 7,23%), 17 048 BTA 6% Janvier 2024	274 jours	-	17 300 217	18 215 888	4,40%
Pension Livrée BNA au 09/02/2022 (au taux de 7,5%), 25 457 BTA 7.20% Février 2027	359 jours		24 998 774	26 665 359	6,44%
Pension Livrée ATTIJARIBANK au 10/02/2022 (au taux de 7,23%), 11 542 BTA 7.20% Février 2027	308 jours		11 669 500	12 296 624	2,97%
Pension Livrée ATTIJARIBANK au 12/04/2022 (au taux de 7,23%), 2 498 BTA 6% Avril 2023	358 jours		2 500 464	2 629 351	0,64%
Pension livrée BNA au 16/06/2022 (au taux de 7,78%), 21 978 BTA 8% Novembre 2030	204 jours		19 999 980	20 163 997	4,87%
<b>TOTAL</b>			<b>183 082 384</b>	<b>189 689 066</b>	<b>45,82%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>					<b>45,70%</b>

### Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 180.340, contre un solde de D : 62.555, à la même date de l'exercice 2020 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	173 472	58 402
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	5 300	2 870
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de décembre	-	1 283
Charges payées d'avance (*)	1 568	-
<b>Total</b>	<u>180 340</u>	<u>62 555</u>

(\*) Il s'agit de commissions sur le dénouement des opérations de pensions livrées, prélevées conformément à l'avis de TUNISIE CLEARNG N°9-2021 du 11 janvier 2021.

### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à D : 966.274, contre un solde de D : 392.394, à la même date de l'exercice 2020 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération du gestionnaire	966 274	392 394
<b>Total</b>	<u>966 274</u>	<u>392 394</u>

### Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 53.335, contre un solde de D : 14.864, à la même date de l'exercice 2020 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevance du CMF	35 178	14 864
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	18 157	-
<b>Total</b>	<u>53 335</u>	<u>14 864</u>

## Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice , se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2020

Montant	167 010 618
Nombre de titres	1 533 138
Nombre d'actionnaires	804

### Souscriptions réalisées

Montant	590 221 624
Nombre de titres émis	5 418 158
Nombre d'actionnaires nouveaux	686

### Rachats effectués

Montant	(394 636 727)
Nombre de titres rachetés	(3 622 714)
Nombre d'actionnaires sortants	(110)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(10 290)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	585 288
Régularisation des sommes non distribuables	246 375
Résultats de l'exercice clos incorporés à la	
VL	(A) 11 811 204
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	13 831 994

### Capital au 31-12-2021

Montant	389 060 086
Nombre de titres	3 328 582
Nombre d'actionnaires	1 380

(A) Selon décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2021

**Note 10 : Revenus du portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 7.834.125, contre D : 2.426.650 au 31 décembre 2020, se détaillant ainsi :

	<b>Année 2021</b>	<b>Année 2020</b>
<b><u>Revenus des obligations</u></b>	<b><u>3 990 495</u></b>	<b><u>2 417 351</u></b>
- - Intérêts	3 990 495	2 417 351
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>	<b><u>3 828 515</u></b>	-
- - Intérêts des BTA et Emprunt national	3 828 515	-
- <b><u>Revenus des OPCVM</u></b>	<b><u>15 115</u></b>	<b><u>9 299</u></b>
- - Dividendes	15 115	9 299
<b>TOTAL</b>	<b>7 834 125</b>	<b>2 426 650</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 4.882.763, contre D : 3.966.029 au 31 décembre 2020, se détaillant ainsi :

	<b>Année 2021</b>	<b>Année 2020</b>
Intérêts des billets de trésorerie	-	59 890
Intérêts des comptes à terme	4 576 421	2 701 479
Intérêts des dépôts à vue	21 756	6 669
Intérêts des certificats de dépôt	284 586	1 197 991
-		
<b>TOTAL</b>	<b>4 882 763</b>	<b>3 966 029</b>

**Note 12 : Revenus des prises en pension**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 10.937.054, contre D : 2.952.230 au 31 décembre 2020 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

	<i>Année 2021</i>	<i>Année 2020</i>
Intérêts des prises en pension	10 937 054	2 952 230
<b>TOTAL</b>	<b>10 937 054</b>	<b>2 952 230</b>

**Note 13 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 3.087.130, contre D : 1.146.837 au 31 décembre 2020, et se détaille ainsi :

	<i>Année 2021</i>	<i>Année 2020</i>
Rémunération du gestionnaire	3 087 130	1 146 837
<b>TOTAL</b>	<b>3 087 130</b>	<b>1 146 837</b>

**Note 14 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2021 à D : 460.946, contre D : 128.216 au 31 décembre 2020, et se détaillent ainsi :

	<i>Année 2021</i>	<i>Année 2020</i>
Redevance du CMF	324 278	120 466
Services bancaires et assimilés	10 176	7 750
Commissions sur pensions livrées (*)	126 492	-
<b>TOTAL</b>	<b>460 946</b>	<b>128 216</b>

(\*) Commissions sur le dénouement des opérations de pension livrées, prélevées conformément à l'avis de TUNISIE CLEARING N°9-2021 du 11 janvier 2021

## **Note 15 : Autres informations**

### **15.1. Données par action et ratios pertinents**

<u>Données par action</u>	<b><u>2021</u></b>	<b><u>2020</u></b>	<b><u>2019</u></b>	<b><u>2018</u></b>
Revenus des placements	7,106	6,095	5,352	1,044
Charges de gestion des placements	(0,927)	(0,748)	(0,618)	(0,190)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>6,179</b>	<b>5,347</b>	<b>4,734</b>	<b>0,854</b>
Autres charges	(0,138)	(0,084)	(0,077)	(0,027)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>6,040</b>	<b>5,264</b>	<b>4,656</b>	<b>0,827</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	1,455	2,440	2,814	0,252
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>7,496</b>	<b>7,704</b>	<b>7,471</b>	<b>1,079</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	(0,003)	(0,001)	0,011	0,115
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,176	0,067	0,100	0,024
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres (2)</b>	<b>0,173</b>	<b>0,066</b>	<b>0,112</b>	<b>0,139</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>6,213</b>	<b>5,329</b>	<b>4,768</b>	<b>0,966</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,173</b>	<b>0,066</b>	<b>0,112</b>	<b>0,139</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,074	0,017	0,053	(0,003)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,247</b>	<b>0,082</b>	<b>0,165</b>	<b>0,137</b>
Valeur liquidative	124,380	116,638	108,852	101,216
<b>Ratios de gestion des placements</b>				
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,77%	0,66%	0,59%	0,19%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,07%	0,07%	0,03%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,22%	6,83%	7,11%	1,07%

## **Note 15.2 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

### ***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de "FIDELITY SICAV PLUS" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,8% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

### ***Rémunération du dépositaire :***

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

### ***Rémunération des distributeurs :***

MAC-SA et AMEN BANK assurent la distribution des titres de FIDELITY SICAV PLUS. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK sont supportées par le gestionnaire.



## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021**

### ***I-RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS***

#### ***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «FIDELITY SICAV PLUS», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 415.029.341, un actif net de D : 414.009.732 et un bénéfice de D : 20.680.864.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Paragraphes d'observation***

- Les pensions livrées représentent à la clôture de l'exercice 19,27% du total des actifs se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 2 bis du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « FIDELITY SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

#### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 10 Mai 2022

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Mustapha MEDHIOUB**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé au cours de nos investigations, d'opérations régies par les articles précités.

Tunis, le 10 Mai 2022

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Mustapha MEDHIOUB**